



COMMUNIQUE DE PRESSE DU COLLEGE NATIONAL DES GENERALISTES ENSEIGNANTS

Paris, le 18/09/23

SUCCESSION DU DES DE MEDECINE GENERALE A 4 ANS : LES POSTES D'INTERNES POURVUS DANS LEUR TOTALITE.

Le choix des étudiants en médecine pour leur spécialité à l'issue de leur 2^e cycle et des concours 2023 vient de s'achever. Cette année, l'augmentation du nombre total d'internes était plus importante que les années précédentes nécessitant l'ouverture de 460 postes supplémentaires toutes disciplines confondues.

Le nombre total de postes ouverts en médecine générale était de 3645 contre 3388 l'année dernière auxquels s'ajoutaient 211 postes relevant des contrats d'engagement de service public (CESP).

A partir de cette année, le Diplôme d'études spécialisées (DES) de médecine générale (MG) comportera 4 années de formation et non plus 3, en raison de l'ajout de la phase de consolidation professionnalisante. L'introduction de cette phase, déjà en vigueur depuis 6 ans pour toutes les autres spécialités, permettra aux futurs généralistes de mieux se former à la complexité de l'environnement professionnel, d'améliorer leurs compétences, et d'ancrer leurs pratiques dans les territoires.

Le passage du DES à 4 ans n'a pas altéré l'élan de plus en plus grand pour la spécialité médecine générale. Les 3645 postes ouverts ont tous été choisis, et seuls 8 postes relevant des CESP n'ont pas été pourvus¹. La médecine générale fait partie des spécialités dont tous les postes sur liste principale ont été choisis, ce qui n'est pas le cas pour 5 autres.

Au total, c'est donc 99,8% des postes ouverts en médecine générale qui ont été pourvus, taux historiquement le plus haut et jamais atteint depuis que ces chiffres sont comptabilisés (en 2004). Le DES de médecine générale à 4 ans est ainsi plébiscité.

Il est regrettable que la répartition des postes ouverts ait surchargé deux inter régions (Centre Val de Loire et Ile de France) au mépris des possibilités de formation et malgré les alertes des universitaires de médecine générale. Les postes supplémentaires auraient aisément pu être répartis dans les autres régions, et certains internes n'auraient alors pas couru le risque de ne pas avoir accès aux stages obligatoires de leur maquette.

Il est maintenant nécessaire que les moyens donnés à la formation en médecine générale rejoignent ceux des autres spécialités. Cette demande émane non seulement des étudiants et des universitaires, mais aussi des inspections générales de la santé et de l'enseignement supérieur.

Le CNGE salue le début de cette prise de conscience et l'effort du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Ceci a permis cette année de suivre les préconisations de la sous-section 53-03 Médecine générale du Conseil national des universités, et d'entériner la nomination de 37 nouveaux enseignants universitaires associés de Médecine générale, chiffre jamais atteint auparavant. Pour permettre la réussite d'un passage à 4 ans du DES de médecine générale, cet effort devra être largement amplifié dans les années à venir. De cette réussite dépend l'amélioration de la qualité de la formation et de la motivation pour les futurs médecins généralistes afin qu'ils exercent ce métier selon des standards d'excellence dans tous les territoires, au plus près de la population.

1 : Centre national de gestion ECNI. Choix final. Disponible sur <https://www.cngsante.fr/chiron/celine/finalnormcesp.html#> (page consultée le 16/09/2023)